



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Inspection pédagogique  
Régionale

Affaire suivie par :  
David Roou  
Mél : ce.ipr@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

## Inspection Pédagogique Régionale

Limoges, le 27 septembre 2021

La rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames et messieurs les principaux et directeurs des  
collèges de l'académie de Limoges  
Mesdames et messieurs les directeurs des écoles de  
l'académie de Limoges  
S/c.madame et messieurs les IA-DASEN de Haute-  
Vienne, Corrèze, Creuse

### Objet : Opération réécrit tes droits

Madame, monsieur,

La déclaration des droits de l'enfance (1959) et la convention des droits de l'enfant (1989) ont constitué un élément majeur dans l'approfondissement des définitions des droits de la personne humaine dans la seconde moitié du XXe siècle. « Considérant que l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même » ces textes ont permis, dans un rare consensus international, d'établir quelques grands principes et de définir des lignes d'action pour donner corps à une protection spécifique des plus jeunes d'entre nous et permettre leur épanouissement ainsi que leur développement.

Pour autant, si l'esprit qui sous-tend ces textes demeure plus que jamais d'actualité, la déclinaison des grands principes destinés à le faire vivre peut aujourd'hui faire l'objet d'une réflexion renouvelée au regard des transformations de notre monde depuis l'époque où ces textes ont été établis. Certaines dimensions, par exemple la question de l'égalité fille-garçon, la prise en compte des situations de handicap ou l'inclusion de la dimension environnementale du développement, peuvent ainsi faire l'objet, soit d'une formulation renouvelée, soit d'une introduction dans une déclaration des droits de l'enfance du XXIe siècle.

C'est pourquoi l'académie de Limoges lance l'opération « réécrit tes droits ! ». Celle-ci vise à amener les élèves à réécrire la déclaration des droits de l'enfance. Elle s'inscrit dans la perspective d'un travail de liaison école/collège et peut de ce fait permettre d'engager au cycle 3 des élèves dans une démarche de projet en Enseignement Moral et Civique.

Chacun trouvera dans les documents joints à ce courrier une présentation des enjeux pédagogiques propres à cette opération, les modalités pratiques d'inscription, ainsi que les documents destinés à assurer celle-ci.

Cette opération vise d'une part à faire comprendre ce que peuvent être les enjeux de la formalisation de grands principes de droit. Elle amène d'autre part à saisir le caractère structurant des grandes Déclarations des droits de la personne humaine dans notre société. Si l'enjeu en matière d'enseignement moral et civique propre à cette opération est évident, la dimension interdisciplinaire de ce travail de réécriture ne peut qu'être une source d'implication et de motivation pour toutes et tous.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour amener vos élèves à participer largement à cette opération éducative.

Bien sincèrement

Carole Drucker Godard